



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE 08/2023 DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 06 juillet 2023 à 20h30

Convocation : 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente en salle du Conseil Municipal de Lasseube, sous la présidence de de Monsieur Laurent KELLER, Maire.

**Présents** : Claude BERNIARD, Aline MOUSQUÈS, Henri HONDET, Jean-Christophe DOUS-BOURDET-PEES, Lysiane PALACIN, Michèle CAZADOUMECQ, Loïc LAGARDÈRE, Patricia LANTERNIER, Jimmy MERCIER, Josiane JAEGER, Serge GUILHEM, Dominique SIRÉ, Nicolas CAPDEVIELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Marion KELLER qui donne pouvoir à Aline MOUSQUÈS, Françoise LETAN qui donne pouvoir à Lysiane PALACIN

**Absent** : Benjamin LACOURRÈGE

**Secrétaire de séance** : Lysiane PALACIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, dont l'ordre du jour est le suivant :

- 1- PV séance du 09/06/2023
- 2- Subvention exceptionnelle
- 3- Extension de réseau – PC GULDEMANN

*Le point n°3 « Extension de réseau – PC GULDEMANN » est retiré de l'ordre du jour.*

I- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023 à l'unanimité

II- Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association « L'ARÉCRÉE », qui a pour projet l'organisation de deux pièces de théâtre, le 26 juillet 2023, dans la cour de l'ancien presbytère.

Il indique que les pièces de théâtre sont à destination de tout public et que la billetterie sera gérée par la compagnie de théâtre accueillie. La compagnie de théâtre, composée de 9 personnes, ne sollicite pas de cachet, mais un défraiement d'un montant de 700 €, montant de la subvention exceptionnelle demandée par l'association L'ARÉCRÉE.

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt communal d'un tel projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € à l'association « L'ARÉCRÉE » ;



PRÉCISE que les crédits suffisants sont inscrits à l'article 65748 du budget de la commune pour l'année 2023.

VOTES : 16    POUR : 16    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53

Signature  
Monsieur le Maire

Signature  
Secrétaire de séance